Questions orales

Nous effectuons aussi des sondages auprès de tous les consommateurs importants de l'industrie et du commerce pour savoir s'ils estiment que leurs fournisseurs se conforment aux lignes directrices fédérales sur le prix des produits. Une très grande proportion de ces consommateurs répond à nos questionnaires. Dans bien des cas, ils ont confirmé les renseignements que nous avions déjà. Nous avons aussi l'intention d'effectuer des sondages périodiques au niveau des vendeurs et, depuis la mise en œuvre du programme, on a fait des vérifications auprès des onze sociétés et l'on n'a découvert aucun écart important entre leurs frais et les prix qu'elles exigent.

PRODUITS PÉTROLIERS—L'AUTORISATION DE LA HAUSSE ET LA NON-DÉDUCTIBILITÉ DES REDEVANCES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais continuer dans le sens des questions du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et demander brièvement au ministre, qui se soucie soudainement de l'augmentation des coûts des sociétés pétrolières, s'il aurait l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi il a choisi d'alourdir le fardeau du consommateur canadien en autorisant des hausses du prix du mazout et de combustible connexe; d'autre part, pourquoi a-t-il refusé, de concert avec le premier ministre et le ministre des Finances, de soulager les problèmes financiers et les augmentations des coûts des sociétés pétrolières en supprimant du Bill C-49, dont est saisi actuellement le comité plénier, les articles concernant la non-déductibilité des redevances provinciales sur le pétrole? Pourquoi a-t-il choisi cette méthode qui désavantage le consommateur au lieu d'une méthode raisonnable quant à la situation fiscale dont je parle dans ma question?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Dans sa question, le député ne tient pas compte du fait très important qu'une grande partie de l'industrie pétrolière canadienne se compose de sociétés indépendantes, en particulier les grossistes indépendants, et que pour assurer leur existence—bien entendu, ces sociétés ne tireraient pas de revenu de la production comme les grandes sociétés—il importe de connaître la structure des coûts déductibles qui se rattacheront aux coûts réels assumés.

Le débat sur le bill fiscal a été très long. Dans l'ensemble, nous estimons qu'une portion raisonnable du revenu de ces sociétés devrait revenir à l'État, qu'une portion raisonnable devrait revenir à la province, et qu'il est juste d'en laisser une partie à ces sociétés afin qu'elles procèdent à d'autres travaux de mise en valeur. Nous pensons qu'il convient de répartir les recettes provenant du pétrole de cette façon: 20 p. 100 au fédéral, 50 p. 100 à la province et 30 p. 100 à l'industrie.

M. Woolliams: Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et au Canada pourquoi c'est le consommateur qui doit assumer le coût de l'essence et du fuel domestique? Peut-il vraiment justifier sa déclaration dans laquelle il disait vouloir faire payer tous les consommateurs du Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous estimons pouvoir le faire et nous sommes tout à fait disposés à discuter de nouveau de la question au comité

permanent. Je rappelle au député que les membres de son parti en Alberta aimeraient que les consommateurs payent le pétrole brut le même prix que sur le marché international et que le gouvernement fédéral s'y est opposé.

Des voix: Bravo!

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PIL—ON DEMANDE SI DES VERSEMENTS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS POUR 1975-1976

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre peut-il dire si un premier versement a été effectué aux projets d'Initatives locales de 1975-1976?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question du député pour préavis.

LES PORTS

COMMISSION DE HAMILTON—LE PROCÈS ET L'IMPLICATION POSSIBLE DE MINISTRES OU DE DÉPUTÉS—DEMANDE D'EXPLICATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Il s'agit d'une chose très importante et on doit nous dire ce qu'il en est à ce moment-ci, car je sais que c'est le désir du premier ministre. Le premier ministre a-t-il eu des entretiens avec ses ministres sur les poursuites judiciaires relatives à la Commission du port de Hamilton et, si oui, quels en ont été les résultats? Peut-il nous dire si des membres de son cabinet ou des députés ont été assignés comme témoins ou ne seraient pas impliqués d'une autre façon?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à la dernière partie de la question, je signale qu'aucun ministre ni aucun membre du caucus n'a reçu d'assignation. A la première partie de la question, je réponds que des poursuites ont été intentées, il va sans dire, au niveau provincial, mais on ne m'avait pas consulté auparavant.

• (1530)

COMMISSION DE HAMILTON—LA POSSIBILITÉ D'UNE RETENUE DU PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE DRAGAGE JUSQU'À L'ISSUE DU PROCÈS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a répondu à une partie de la question. J'aimerais savoir maintenant si le ministère des Transports diffère le dernier paiement pour les travaux de dragage dans le Saint-Laurent qui se sont terminés de façon satisfaisante, en raison d'irrégularités dans les soumissions ou du règlement du procès relatif au port de Hamilton? Le premier ministre est-il au courant de cela? Si oui, ces allégations sont-elles fondées?